



QUELLES SYNERGIES ENTRE
ACTEURS POUR DÉCARBONER LA
FILIÈRE COSMÉTIQUE FRANÇAISE ?

Juillet 2024

DISCLAIMER

Dans un contexte mondial marqué par l'urgence climatique, il devient impératif que les entreprises unissent leurs forces pour réduire de manière significative leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette mobilisation collective est cruciale, d'autant plus que dans le secteur cosmétique, le scope 3, comprenant les émissions indirectes liées aux activités de la chaîne de valeur, peut dépasser les 95%.

La coopération interentreprises est au cœur de la démarche de réduction des émissions tout au long de la chaîne de valeur, favorisant l'échange de solutions durables. En coopérant, les acteurs de l'industrie peuvent partager des objectifs communs et réduire leur impact sur l'environnement.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de cette volonté commune portée par la FEBEA et partagée par des acteurs représentatifs de la cosmétique Française.

Une grande partie des données traitées étaient publiques et les informations confidentielles ont été anonymisées et agrégées par Carbone 4 pour assurer un respect total de la confidentialité.

Les leviers d'action présentés sont des pistes de travail, elles ne constituent en aucun cas un plan d'action formel ni une quelconque forme d'obligation pour les adhérents de la FEBEA.

Une analyse critique de la faisabilité et des moyens nécessaires ainsi que les impacts éventuels en termes de droit de la concurrence devront être réalisés avant toute mise en place des leviers d'action présentés.

SOMMAIRE

01. Contexte international & national

02. Etude sur la décarbonation du secteur cosmétique

Objectifs et méthodologie

Résultats

Plan d'action

03. Leviers de décarbonation à mutualiser

Outils de reporting

Ingrédients

Emballages

Transport

Médias & marketing



01

**CONTEXTE
INTERNATIONAL &
NATIONAL**



CONTEXTE ET INITIATIVES INTERNATIONALES

Pour lutter contre le dérèglement climatique

Le réchauffement climatique est principalement dû aux émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités humaines telles que la combustion des combustibles fossiles, la déforestation, etc.

Ces émissions entraînent un piégeage accru de la chaleur dans l'atmosphère, provoquant des changements climatiques aux conséquences désastreuses, y compris des phénomènes météorologiques extrêmes, la montée du niveau de la mer, la perte de biodiversité, etc.

1997

Protocole de Kyoto

Accord international visant à réduire les émissions de GES des pays industrialisés. Établissement d'objectifs contraignants de réduction des émissions pour les pays participants.

2015

Accord de Paris adopté lors de la COP21 à Paris.

186 pays ont ratifié cet accord qui a pour ambition de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts pour limiter la hausse à 1,5 degré Celsius. Engagement des pays à présenter des contributions déterminées au niveau national (CDN) pour réduire leurs émissions. Appel à une action concertée et à long terme pour s'adapter aux impacts inévitables du changement climatique.

Ces accords internationaux soulignent la nécessité urgente d'agir de manière collective pour lutter contre le réchauffement climatique et ses impacts dévastateurs. L'Accord de Paris reconnaît l'importance de l'engagement du secteur privé et fixe des objectifs spécifiques pour les entreprises afin de réduire leurs émissions et de favoriser une transition vers une économie bas carbone.



A L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le Green Deal est un ensemble de mesures visant à soutenir la transition énergétique et écologique en Europe. Il s'appuie sur des objectifs climatiques et économiques pour promouvoir une croissance durable et respectueuse de l'environnement. Le Green Deal fixe un objectif de neutralité climatique en 2050 et se décline en directives à destination de ses 27 membres pour accompagner les changements structurels de l'économie.

« Fit For 55 »

La Commission européenne a publié en 2021 le paquet de propositions "Fit for 55" pour accélérer la lutte contre le changement climatique, **visant la neutralité climatique en 2050 et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030** par rapport à 1990.

Le paquet regroupe 12 propositions législatives qui touchent à l'ensemble des secteurs économiques – industrie transports, bâtiment, agriculture, à travers notamment :

- Renforcer et élargir le marché carbone.
- Mettre en place des mesures pour protéger les industriels européens des concurrents provenant de pays avec des politiques climatiques moins contraignantes, grâce au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.
- Accélérer le processus de décarbonation de l'économie en imposant des normes climatiques plus strictes.
- Favoriser le développement des puits de carbone.

CSRD

Une des directives issues du Green Deal, la CSRD (Directive sur le reporting en matière de durabilité d'entreprise) exige des entreprises qu'elles publient des informations détaillées et harmonisées sur leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). La norme ESRS E1 encadre le reporting sur le changement climatique :

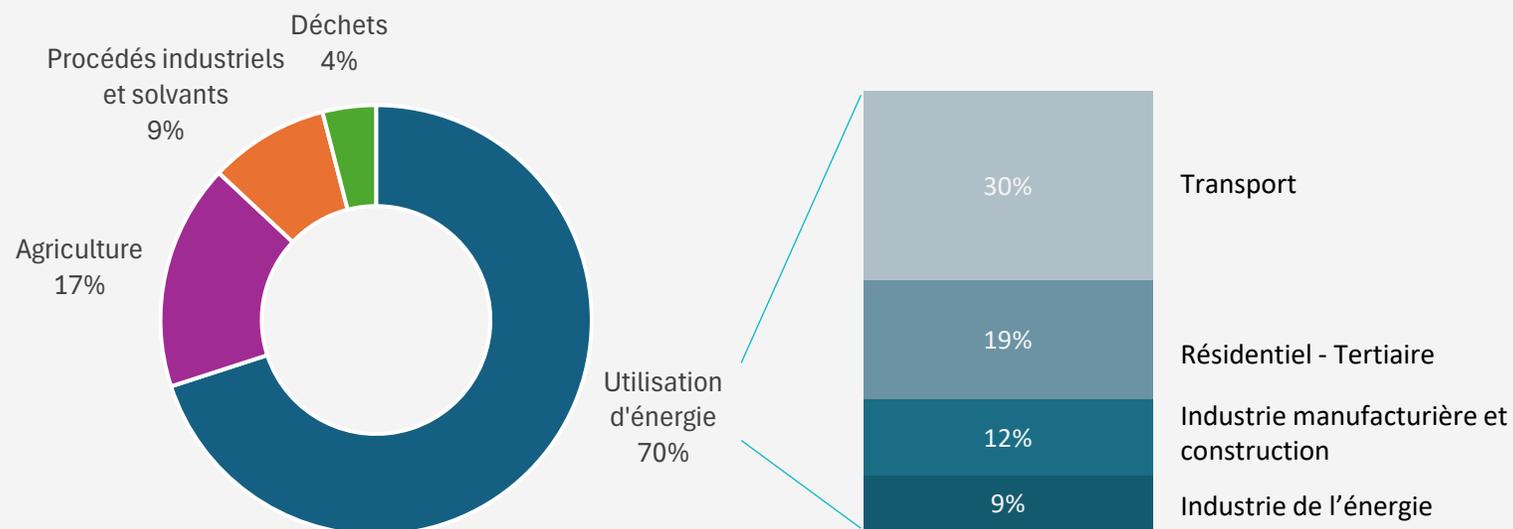
- les entreprises doivent fournir des informations sur l'impact du changement climatique sur leurs activités et expliquer comment elles anticipent et s'adaptent au réchauffement climatique.
- Elles doivent présenter un plan d'action pour atteindre un objectif compatible avec un scénario à maximum +1,5°C de l'Accord de Paris
- Ces enjeux relatifs au changement climatique sont considérés comme matériels par défaut, c'est-à-dire que les entreprises devront justifier si elles excluent la thématique de leur reporting.



EMISSIONS FRANÇAISES DES GAZ À EFFET DE SERRE

Inventaire national

La loi du n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat prévoit que la France devra « *atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six* ». Afin de répondre à ses engagements pris lors de la COP 21, la France s'appuie sur une décarbonation quasi totale des activités économiques, les émissions résiduelles seront compensées par l'absorption des émissions, notamment par les forêts et les captures/stockages technologiques de CO₂.



La Stratégie Nationale Bas Carbone révisée en 2019 décrit la progression de l'atténuation des émissions dans les secteurs d'activités pour atteindre la neutralité carbone. Le décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone fixe les plafonds d'émissions que la France doit respecter jusqu'en 2033.

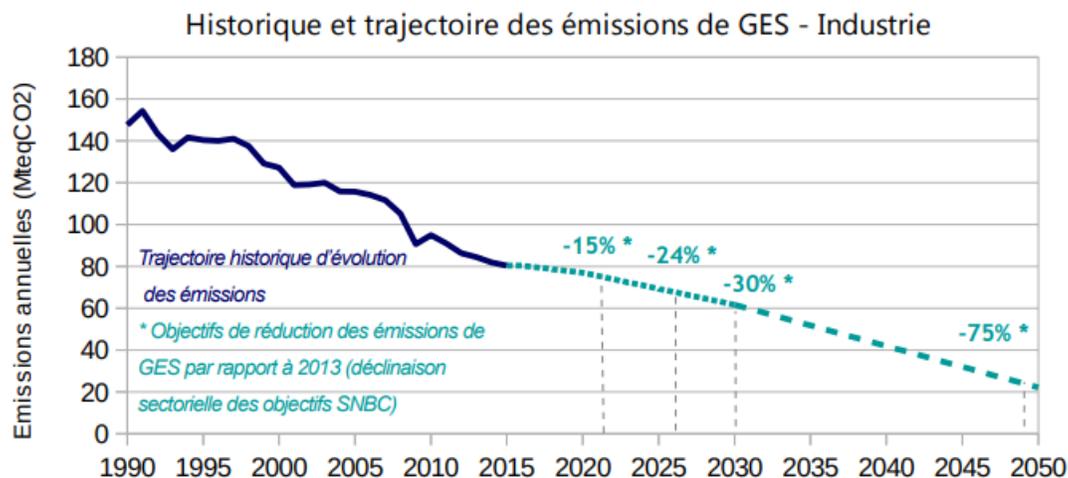
Source : Citepa, Inventaire (France métropolitaine et outre-mer) format CCNUCC KP, 2020

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Secteur industriel

2030 : **-35%** par rapport à 2015

2050 : **-81%**



- 2021 et 2026 sont les années médianes des 2^{ème} et 3^{ème} budgets carbone, ainsi que des références réglementaires pour les PCAET
- 2030 est une référence internationale, européenne et nationale majeure
- 2050 est une référence internationale et européenne, et l'horizon visé par la SNBC

- Accompagner les entreprises dans leur transition vers des systèmes de production bas-carbone (développement de feuilles de route de décarbonation, outils de financement). Soutenir l'émergence, en France, de moyens de production de technologies clés dans la transition.
- Intensifier la recherche et le développement de procédés de fabrication bas-carbone.
- Améliorer fortement l'efficacité énergétique et recourir à des énergies décarbonées.
- Maîtriser la demande en matière, en développant l'économie circulaire .

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire
<http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone>

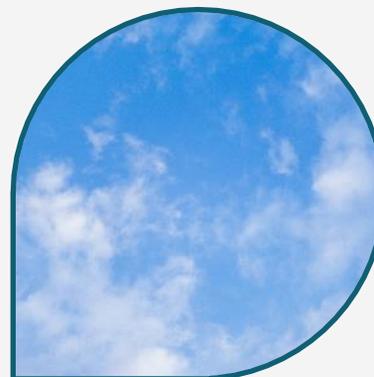
Source : Stratégie Nationale Bas Carbone
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19092_strategie-carbone-FR_oct-20.pdf

DE L'INVENTAIRE À L'EMPREINTE



Atteindre la neutralité carbone

1. **Décarboner complètement l'énergie à horizon 2050.**
2. **Réduire de moitié les consommations d'énergie** via notamment : l'efficacité énergétique des équipements ; la sobriété des modes de vie.
3. **Réduire fortement les émissions non énergétiques** : du secteur agricole (-38% par rapport à 2015); des procédés industriels (-60% par rapport à 2015).
4. **Augmenter et sécuriser les puits de carbone** : sols; forêts; produits issus de la bioéconomie (paille, bois pour la construction...); technologies de capture et stockage du carbone



Diminuer l'empreinte carbone

Maîtriser davantage le contenu carbone des produits importés :

- en produisant en France lorsque cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- en consolidant les normes et exigences au niveau international (tarification du carbone...).

Généraliser le calcul et l'affichage de l'empreinte carbone via :

- des bilans d'émissions des produits, services et organisations prenant en compte les émissions indirectes
- le développement de la culture bas carbone de tous les citoyens consommateurs et des entreprises.

02

ÉTUDE SUR LA DÉCARBONATION DU SECTEUR

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

RÉSULTATS

PLANS D'ACTION



“

Les entreprises du secteur cosmétique sont engagées dans l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Reconnaisant l'urgence climatique, elles ont décidé d'unir leurs forces pour accélérer la transformation de notre industrie.

Ce plan d'action sectoriel, fruit d'une étude approfondie sur les principaux postes d'émission et leviers de décarbonation, se concentre sur la réduction des émissions de scope 3, qui représentent la majeure partie de notre empreinte carbone.

En adoptant cette approche collective inédite, le secteur vise à créer un effet d'entraînement positif dans l'ensemble de notre écosystème. Nous invitons d'autres acteurs de l'industrie à se joindre à cette initiative pour accélérer la transition vers une cosmétique neutre en carbone.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La filière cosmétique est un des acteurs de la nécessaire transformation bas-carbone de notre économie, à travers des actions de réduction ou d'évitement d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et la séquestration de ceux-ci vis les cultures.

Par les imaginaires qu'elle véhicule (acceptation de soi, progrès, émancipation, recherche de bien-être, recherche de naturalité), la filière peut contribuer par son engagement à l'entraînement des consommateurs et d'autres secteurs vers la transition.

La filière se mobilise pour répondre aux pressions croissantes de définition et de mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions de GES au niveau d'ambition requis, tout en restant cohérente et atteignable.

Face au caractère systémique des enjeux climatiques, une mobilisation de la filière pour assurer un portage neutre mais résolu de certains leviers de réduction peut s'avérer indispensable. Il faut alors identifier, quantifier et prioriser ces leviers.

Une connaissance plus précise des émissions actuelles de la filière, par la réalisation d'une estimation des émissions mondiales de GES est un prérequis indispensable.

La FEBEA et ses membres ont donc décidé de mener une étude pour affiner la compréhension des grands postes d'émission de GES et pour identifier les leviers d'action collectifs à mener à l'échelle de la filière.



OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Réalisation une estimation des émissions de la filière et identifier les leviers de décarbonation mutualisables entre grands acteurs



Août à octobre 2023

Calcul de l'impact carbone de la filière cosmétique française

- A partir des données des acteurs participants à l'étude (puis extrapolation à la filière à partir de données de marché)



Septembre et octobre 2023

Identifier les sujets de décarbonation communs à tous

- Entretiens individuels avec chaque acteur participant pour comprendre les besoins de synergie



Octobre à décembre 2023

Concertation et ateliers de travail sur les principaux axes de décarbonation

- Un atelier avec plusieurs acteurs et leurs experts internes pour préciser les synergies possibles
- Des entretiens ciblés pour creuser

Entreprises participantes :

CHANEL
PARFUMS BEAUTÉ

EXPANSCIENCE[®]
LABORATOIRES

GR
GROUPE ROCHER

Groupe
L'OCCITANE



Etude menée par :

carbone4

L'ORÉAL

LVMH
Perfumes
& cosmetics

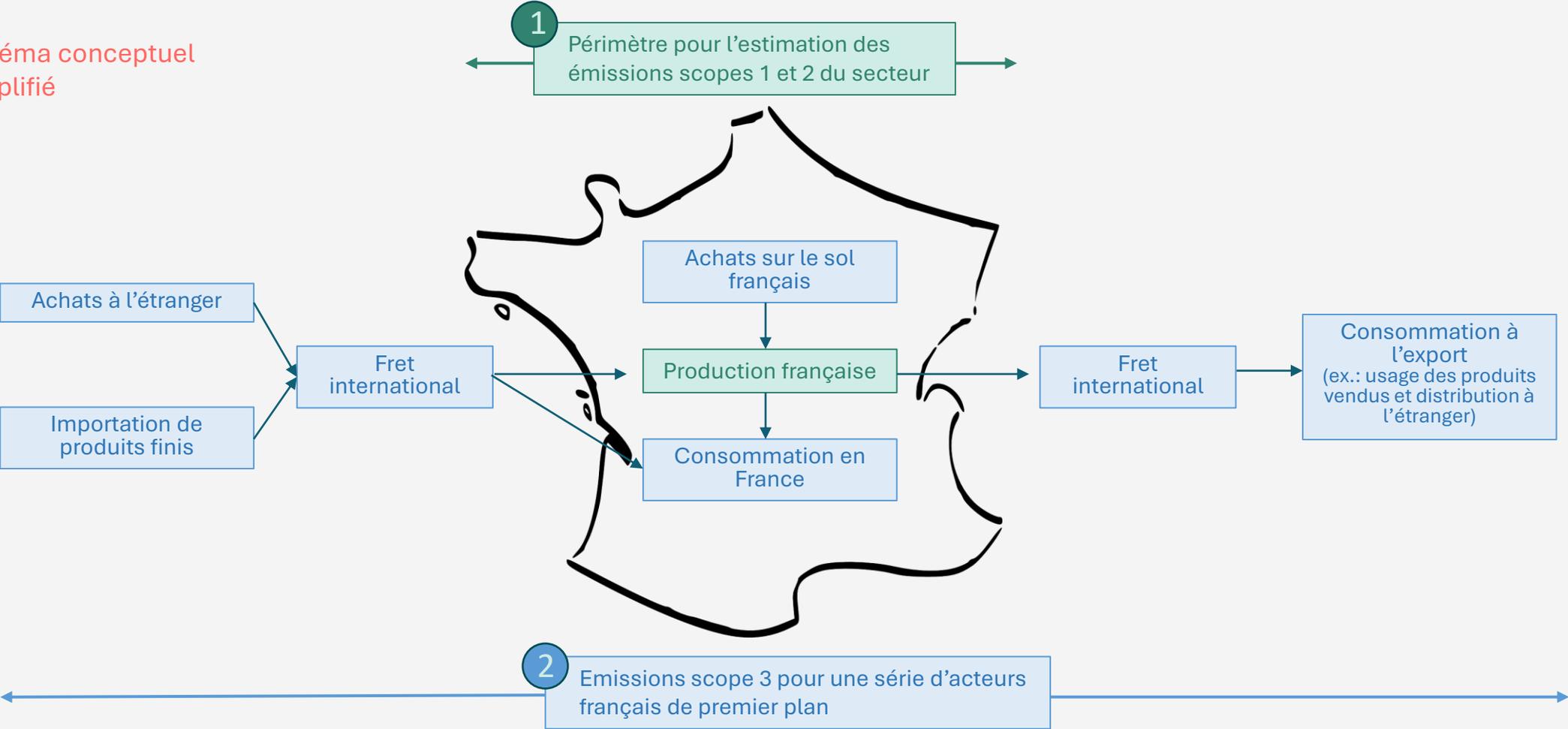
NAOS

Pierre Fabre

APPROCHE RETENUE

L'approche retenue vise à estimer les émissions scopes 1 et 2 de la production de cosmétiques sur le sol français et le scope 3 monde pour des acteurs français majeurs

Schéma conceptuel simplifié



LE PÉRIMÈTRE DES SCOPES 1, 2 ET 3

SCOPE 1

Emissions directes liées à l'activité de l'entreprise

Issues des installations fixes ou mobiles contrôlées par l'entreprise : flotte de véhicules, énergie de production, usines, installations, entrepôts, bureaux, etc.

SCOPE 2

Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise

Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation

SCOPE 3

Emissions indirectes

Ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise : achats (émissions liées aux fournisseurs), transport amont/aval, distribution, utilisation des produits, etc.

L'importance du scope 3 :

"Jusqu'à 90 % des émissions des entreprises peuvent être issues du scope 3 alors que seules 9 % des entreprises sont en mesure d'analyser le détail de leur empreinte carbone."

Source : Source: BCG Carbon Measurement Survey, "Use AI to Measure Emissions - Exhaustively, Accurately, and Frequent" - 2021.



FOCUS MÉTHODOLOGIQUE (1/2)

Les émissions scope 1 & 2 de la filière en France sont estimées à partir des empreintes carbone des acteurs et d'études de marché

1. Addition des empreintes d'acteurs majeurs de la filière

$$\sum \left[\begin{array}{c} \text{Scopes} \\ \text{1\&2} \\ \text{Acteur 1} \end{array} \right] + \left[\begin{array}{c} \text{Scopes} \\ \text{1\&2} \\ \text{Acteur 2} \end{array} \right] + \dots + \left[\begin{array}{c} \text{Scopes} \\ \text{1\&2} \\ \text{Acteur 8} \end{array} \right] = \left[\begin{array}{c} \text{Scopes 1\&2} \\ \text{consolidés} \end{array} \right]$$

2. Addition des tonnages produits en France par les acteurs

$$\sum \left[\begin{array}{c} \text{Tonnages} \\ \text{Acteur 1} \end{array} \right] + \left[\begin{array}{c} \text{Tonnages} \\ \text{Acteur 2} \end{array} \right] + \dots + \left[\begin{array}{c} \text{Tonnages} \\ \text{Acteur 8} \end{array} \right] = \left[\begin{array}{c} \text{Tonnages} \\ \text{consolidés} \end{array} \right]$$

3. Extrapolation à la France

$$\frac{\left[\begin{array}{c} \text{Scopes 1\&2} \\ \text{consolidés} \end{array} \right]}{\left[\begin{array}{c} \text{Tonnages} \\ \text{consolidés} \end{array} \right]} \times \left[\begin{array}{c} \text{Tonnages} \\ \text{produits en France} \end{array} \right] = \left[\begin{array}{c} \text{Emissions scope} \\ \text{1\&2 France} \end{array} \right]$$

Objectifs :

- L'estimation des scopes 1&2 du secteur des cosmétiques en France permet **d'estimer le poids des émissions du secteur en France**
- Elle **peut servir de base pour des échanges** sur la trajectoire de réduction des émissions du secteur en France en lien avec **la stratégie nationale bas carbone** du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE)



FOCUS MÉTHODOLOGIQUE (2/2)

Le scope 3 des participants à l'étude est consolidé afin de valider la vision des postes clés à décarboner pour la filière

Approche par addition des empreintes d'acteurs majeurs de la filière

$$\Sigma \text{ Scope 3 Acteur 1} + \text{ Scope 3 Acteur 2} + \dots + \text{ Scope 3 Acteur 8} = \text{ Scope 3 consolidé}$$

Re-décomposition par principaux postes d'émission du scope 3

Scope 3 amont

Scope 3 aval



Fret amont



Achats

(fabrication des matières premières et biens et services achetés)



Utilisation des produits vendus



Fret aval



Immobilisation

(fabrication des biens immobilisés : bâtiments, machines, etc.)



Déplacement des personnes

(déplacements pro, déplacements domicile travail)



Fin de vie

(déchets d'activité et des produits vendus)



Déplacement de visiteurs et de clients

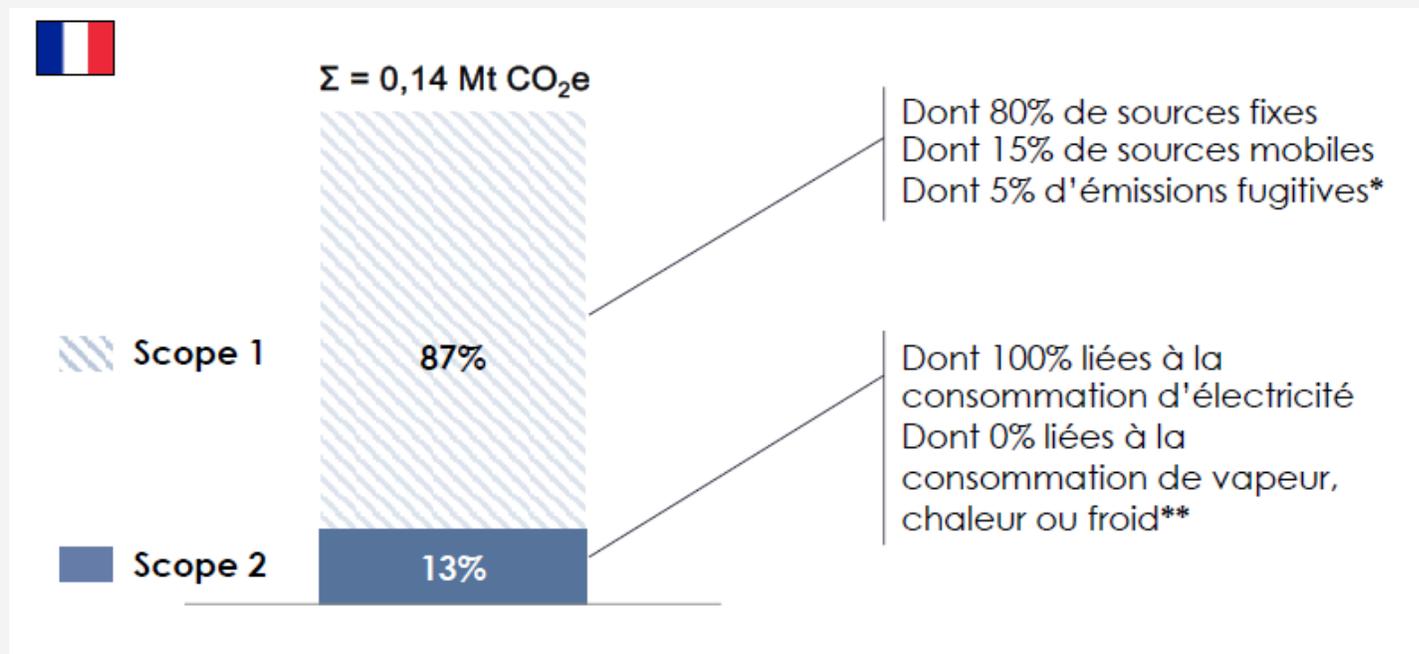


Objectifs

- La **consolidation du scope 3** des acteurs participants à l'étude permet de valider les **postes clés à décarboner**
- Elle met en miroir de ces postes les **leviers mutualisables à fort pouvoir décarbonant**

ESTIMATION DU SCOPE 1 & 2 EN FRANCE

La production de l'industrie des cosmétiques française pèse 130 à 160 ktCO₂e



Le scope 1 représente la grande majorité des émissions du scope 1&2 en France

Les émissions des sources fixes représentent 80% du scope 1

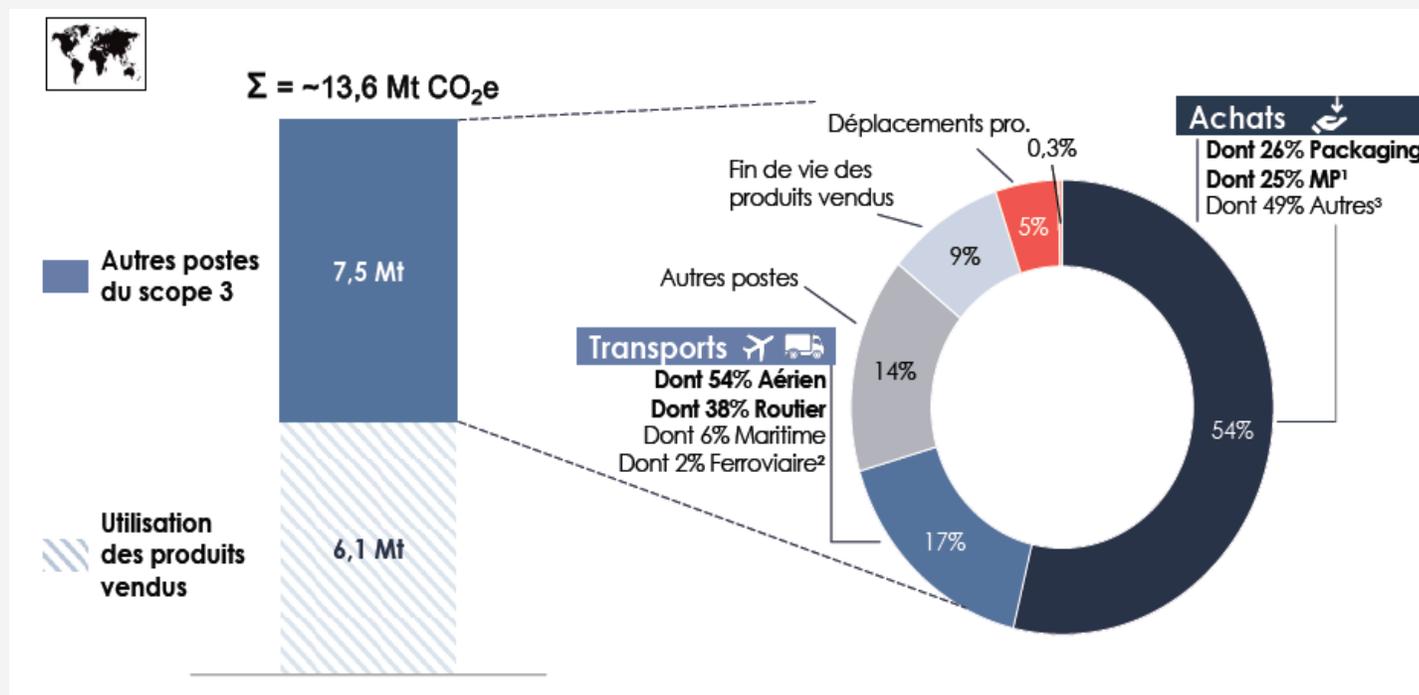
Ce total correspond à ~0,04% de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le sol Français

Selon les hypothèses choisies, l'empreinte carbone du scope 1&2 en France varie entre 130 et 160 kt de CO₂e

* Ventilation basée sur un échantillon de 4 acteurs ** Ventilation basée sur un échantillon de 3 acteurs | Compléments méthodologiques : Cette estimation est basée sur une moyenne pondérée des ratios tCO₂e/tonnages produits des acteurs de l'étude. Cette moyenne pondérée a été extrapolée au périmètre France grâce à une estimation des tonnages produits en France Sources : Données des acteurs participant à l'étude ; Analyses et retraitement Carbone 4

ESTIMATION DU SCOPE 3 MONDE

En millions de tonnes de CO₂e



L'utilisation des produits vendus (produits rincés essentiellement) représente près de 45% des émissions scope 3.

Les achats sont le principal poste d'émission hors usage et pèsent environ 54% du scope 3

Les transports sont le 2^{ème} poste le plus important, provenant pour moitié de l'aérien

Cependant, d'importantes disparités existent entre acteurs sur certains postes, notamment en ce qui concerne les dépenses en marketing et médias qui pèsent de 1 à 10% du scope 3 selon les acteurs

(1) Matière Première à Ventilation basée sur un échantillon de 8 acteurs ; (2) Ventilation basée sur un échantillon de 7 acteurs ; (3) Contient les émissions qui n'ont pas pu être détournées sur la base des données des acteurs. Ces émissions incluent de la sous-traitance, mais aussi des achats de services dont en particulier média et marketing (4) En particulier les ateliers MP (ingrédients et pack.) ; transports et media et marketing | Le poste « Autres » n'a pu être précisément détourné mais se subdivise principalement en : Sous-traitance, Achat de services dont média et marketing | Notes méthodologiques complémentaires : Le total correspond à la somme des données fournies par les acteurs participant à l'étude. La ventilation des émissions par poste est réalisée sur la base d'un échantillon d'acteurs ayant transmis leur ventilation | Sources : Données des acteurs participant à l'étude ; Analyses et retraitement Carbone 4

ACTIONS DES ENTREPRISES SUR LEURS SCOPES 1 ET 2

Le secteur cosmétique est engagé pour diminuer ses leurs émissions de scope 1 et 2 liés à leur consommation énergétique directe

Efficacité énergétique



- Réaliser des audits énergétiques et investir dans l'efficacité énergétique des bâtiments

Réaliser des audits pour identifier les principaux postes de consommation énergétique et déterminer les actions d'amélioration de l'efficacité.

- Réviser et améliorer les procédés pour réduire la consommation d'énergie

Mise en place d'équipements plus efficaces tels que le déploiement des éclairages LED.

Énergies renouvelables sur les sites



- Installation de panneaux solaires

Panneaux photovoltaïques sur les toits des usines et des entrepôts.

- Utilisation de chaudières biomasse

Remplacer les chaudières à combustibles fossiles par des chaudières biomasse pour la production de chaleur.

- Contrats d'achat d'énergie verte

S'engager dans des contrats d'achat d'électricité (PPA) pour garantir que l'énergie consommée provienne de sources renouvelables.

Infrastructures vertes



- Réseaux de chaleur renouvelable

Construire ou participer à des réseaux de chaleur alimentés par des sources renouvelables pour chauffer les bâtiments.

Installer des toitures et des murs végétalisés sur les sites pour améliorer l'isolation thermique et réduire les îlots de chaleur.

- Certification de bâtiments verts

Viser des certifications environnementales pour les bâtiments (comme LEED ou BREEAM) qui encouragent l'utilisation efficiente des ressources.

ACTIONS DES ENTREPRISES SUR LEURS SCOPE 3

La réduction des émissions du scope 3 nécessite de mobiliser l'ensemble de la chaîne de valeur

Approche stratégique globale qui englobe l'ensemble de la chaîne de valeur, tant en amont avec les fournisseurs qu'en aval avec la distribution et l'usage.

- **Efficienc e et la sobriété matérielle** : optimisation des processus de production et de distribution afin de réduire la consommation de ressources et les déchets associés, notamment à travers l'intégration de matériaux recyclés.
- **Innovation** pour développer des solutions innovantes pour réduire les émissions tout au long du cycle de vie des produits, de leur fabrication à leur fin de vie, ainsi que l'innovation en termes de modèles économiques
- **Décarbonation de l'énergie** en mettant en œuvre des mesures visant à réduire la dépendance aux combustibles fossiles dans les processus de production et de distribution.

Trajectoires SBTi

En adoptant une approche qui combine trajectoires SBTi et objectifs Net zéro, les entreprises non seulement répondent aux exigences réglementaires croissantes mais aussi renforcent leur résilience face aux risques climatiques et améliorent leur compétitivité sur le marché mondial.

Ces initiatives sont également cruciales pour soutenir la transition vers une économie durable et bas carbone, en accord avec les ambitions mondiales de lutte contre le changement climatique. Aujourd'hui, pas moins de **15 entreprises adhérentes de la FEBEA** sont engagées dans une trajectoire SBTi.



EXEMPLES D' ACTIONS DE RÉDUCTION DU SCOPE 3

Éco-conception et innovation produit



- **Formulation éco-responsable**
Développer des ingrédients biodégradables, ou issus de sources renouvelables
- **Emballages durables**
Utiliser des matériaux recyclés ou recyclables
Réduire le volume des emballages
Concevoir des systèmes de recharge ou des formats en vrac

Engagement des fournisseurs



- **Sélection de fournisseurs**
Mettre en œuvre des politiques d'achat responsable en sélectionnant des fournisseurs qui s'engagent à réduire leurs émissions
- **Analyse de maturité de des fournisseurs**
Via les rapports publics, questionnaires CDP et des échanges

Logistique et Transport Durables



- **Optimisation des flux logistiques**
Amélioration de la planification des tournées et des remplissages des camions
Relocaliser les achats pour réduire les kilomètres parcourus
Réduction de l'usage du transport aérien
- **Report modal**
Favoriser le fret maritime ou ferroviaire, moins émetteur de CO2

Engagement et sensibilisation des consommateurs



- **Promotion de pratiques de consommation durables**
Encourager les consommateurs à adopter des gestes écoresponsables lors de l'utilisation des produits
Réduction de l'impact de la phase d'usage notamment au cours du rinçage, limiter l'utilisation d'eau chaude.
- **Promouvoir le réemploi**
Mettre en place des initiatives permettant aux consommateurs de réutiliser les emballages

LA COLLABORATION POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS SCOPE 3

Les émissions de Scope 3 sont imbriquées

- **Chaîne de valeur complexe** : Les produits et services sont le résultat de nombreuses étapes impliquant diverses entreprises. Chaque entreprise dans cette chaîne de valeur contribue aux émissions de scope 3 de l'autre.
- **Interactions multiples** : Les entreprises d'un même secteur se fournissent mutuellement en biens et services.
- **Effet d'entraînement** : Les réductions d'émissions chez un fournisseur ou un client affectent les autres entreprises de la chaîne de valeur.

Une approche systémique et collaborative de la réduction des émissions de scope 3 permet :

Efficacité accrue

Identification des sources majeures d'émissions et développement de stratégies communes.

Innovation partagée

Partage de technologies et de meilleures pratiques pour accélérer les solutions bas-carbone.

Harmonisation des objectifs

Aligner les objectifs de réduction des émissions et partager des méthodologies communes.

Influence positive

Les entreprises leaders peuvent inciter leurs partenaires à adopter des pratiques durables.



03

**LEVIERS DE
DÉCARBONATION À
MUTUALISER**



LA VOIE COLLECTIVE POUR DÉCARBONER LE SECTEUR

La réduction de l'empreinte carbone dans un secteur est cruciale et doit être abordée de manière globale pour éviter les reports d'impacts. En effet, réduire les émissions directes d'une entreprise (scope 1) sans considérer les émissions indirectes (scopes 2 et 3) pourrait entraîner une augmentation des émissions chez les fournisseurs ou les clients. Une approche globale permet de mieux comprendre et gérer les interactions complexes entre les différentes sources d'émissions et leurs impacts, garantissant ainsi une réduction réelle et durable de l'empreinte carbone du secteur. Les actions des entreprises ne doivent cependant pas se limiter à une seule dimension carbone : les écosystèmes riches en biodiversité, comme les forêts et les zones humides, jouent un rôle crucial dans la séquestration du carbone et la régulation des cycles de l'eau. Ainsi, la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources en eau sont essentielles pour atténuer les émissions de carbone et renforcer la résilience face au changement climatique. Une approche intégrée permet donc de traiter ces enjeux de manière cohérente et efficace.

L'action collective entre les entreprises du secteur est donc primordiale car seule une collaboration étroite permet de partager les meilleures pratiques, d'innover ensemble et de maximiser l'impact des efforts de décarbonation. Travailler en synergie renforce la capacité de chaque entreprise à atteindre des objectifs ambitieux et à contribuer à la résilience globale de l'écosystème industriel.

Dans ce contexte, ce qui suit constitue simplement un ensemble de pistes d'action. Un plan d'action précis sera déployé dans les prochains mois.



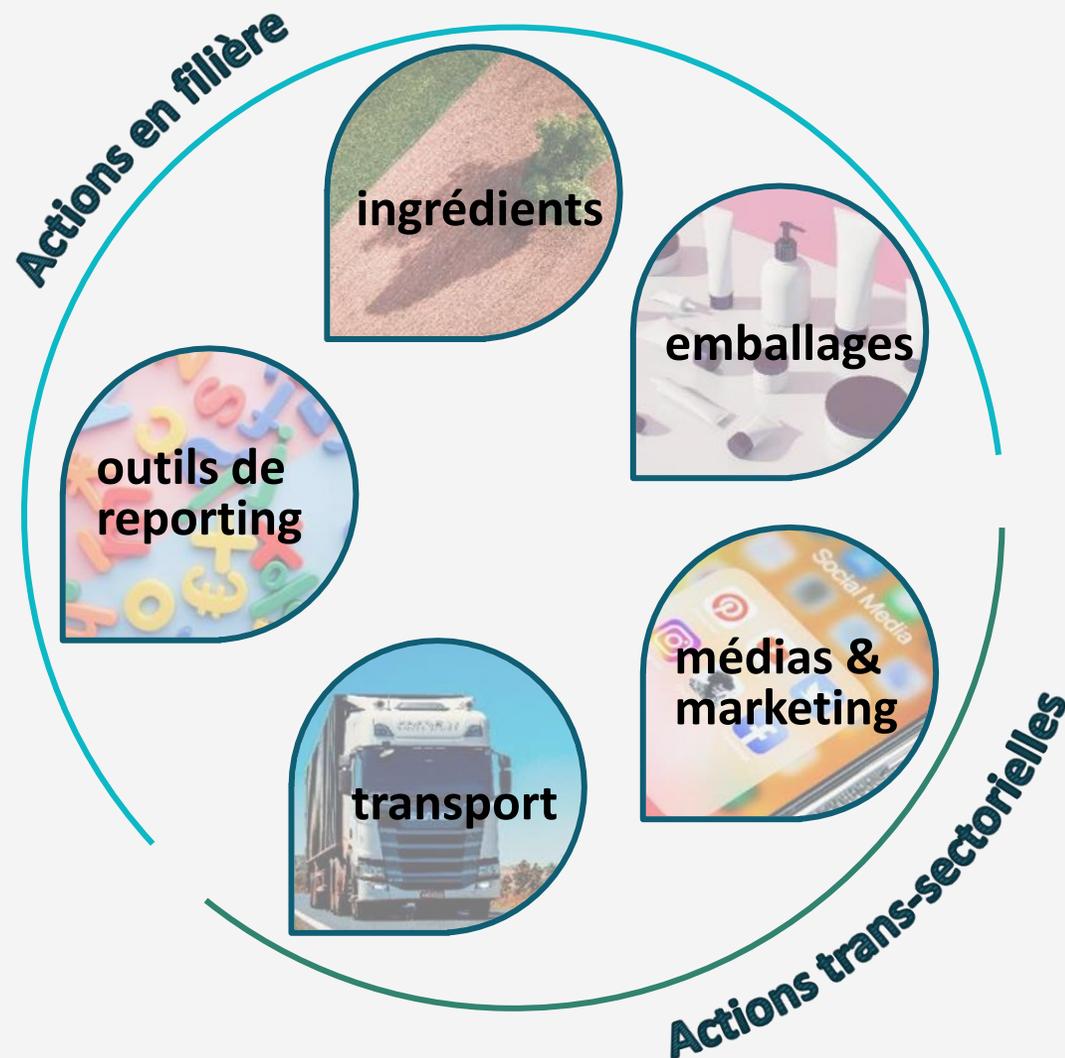
PRINCIPAUX LEVIERS D'ACTION IDENTIFIÉS

Les travaux ont permis de faire émerger une vision commune et témoigner d'une envie d'agir ensemble

- 12** entretiens individuels réalisés avec les différents acteurs pour comprendre les besoins de synergie
- 5** ateliers réalisés sur des axes de travail concrets pour préciser les synergies possibles (ex. : dialogue fournisseurs ; décarboner les matières premières...)
- 30** actions identifiées

5 d'initiatives prioritaires à fort impact identifiées avec une **faisabilité élevée** qui nécessitent de connecter avec de nombreuses parties prenantes

- **Leviers spécifiques** à la filière cosmétique : Actions mutualisées à coordonner au sein de la filière ;
- **Leviers trans-sectoriels** : Actions de sensibilisation et de relais. Des actions collectives ne sont pas pertinentes à l'échelle du secteur cosmétique mais par typologie d'entreprises, en association avec d'autres secteurs.



LEVIERS DE DÉCARBONATION À MUTUALISER

Plan d'action piloté au niveau du secteur



Créer un langage commun avec les fournisseurs

Orienter les efforts des fournisseurs et appuyer sur les paramètres clés pour chaque catégorie d'achats



Décarboner les ingrédients communs à fort impact

Cibler les substituts à potentiel et lancer des initiatives communes pour développer des filières d'avenir



Décarboner les emballages et faciliter l'essor du réemploi

Soutien à la décarbonation du mix énergétique des fournisseurs de packagings et lever les freins au réemploi

CRÉER UN LANGAGE COMMUN AVEC LES FOURNISSEURS

Orienter les efforts des fournisseurs et appuyer sur les paramètres clés pour chaque catégorie d'achats

Un dialogue renforcé et continu entre les fournisseurs et les clients est essentiel pour aborder efficacement les défis liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans le cadre du scope 3. Les enjeux liés à l'incertitude des émissions, à la complexité des chaînes de valeur et à la variabilité de la maturité des fournisseurs soulignent l'importance d'une coordination de filière solide. En identifiant les postes clés par catégorie d'achat, en comprenant et en soutenant les stratégies de décarbonation des fournisseurs, ainsi qu'en valorisant le retour sur investissement carbone des actions entreprises, une approche collaborative peut accélérer la production de données de qualité et favoriser une transition vers des pratiques plus durables au sein de la chaîne d'approvisionnement.



Les Achats comptent pour plus de 50% des émissions du scope 3 de la filière

Contraintes à surmonter dans le dialogue fournisseur sur les émissions de CO₂eq :

- Des chaînes de valeur complexes, rendant difficile la traçabilité carbone
- Des incertitudes sur les émissions génériques associées à leur activité, en particulier pour les produits biosourcés
- Maturité des fournisseurs très variable sur le sujet du carbone
- Une nécessité de prioriser les besoins pour optimiser les ressources
- Différentes tailles d'acteurs et de profils (mono ou multiproduits)

Besoins d'une coordination de filière :

- Comprendre et accompagner les stratégies de décarbonation des fournisseurs
- Valoriser le ROI carbone des actions entreprises par les fournisseurs dans le calcul du scope 3 avec des méthodes de comptage harmonisées
- Définir un langage commun avec les fournisseurs pour faire gagner du temps à tous les acteurs de la filière



CRÉATION DE QUESTIONNAIRES COMMUNS

Les donneurs d'ordre interrogent régulièrement leurs fournisseurs sur les émissions carbone des produits et services fournis. Définir des trames de questionnaires carbone communs à l'ensemble des acteurs de la filière par typologie de fournisseurs (taille ; degré de maturité sur la mesure des émissions ; mono ou multiproduits etc.) permettrait :

- Pour les donneurs d'ordre, de faciliter la mise en marche des fournisseurs vers un but clair fixé par la filière.
- Pour les fournisseurs, de limiter la perte de temps du fait de la diversité des formats des questionnaires fournisseurs sur le volet carbone. Cela engagerait les fournisseurs dans un processus d'amélioration continue avec des questions plus précises et ambitieuses au fil des exercices et de l'amélioration de leur maturité carbone.
- Pour tous, de répondre aux nouvelles réglementations qui exigent d'identifier et de divulguer les émissions des produits intégrés tout au long de leur chaîne de valeur (Règlementation européenne sur le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)

Un projet de ce type est en cours sur les emballages avec le « [Product GHG data exchange protocol for cosmetics pack value chain](#) » de SPICE.

Objectif : explorer collectivement les exigences en matière d'échange de données sur les émissions de produits afin d'élaborer des lignes directrices applicables à la chaîne de valeur des emballages cosmétiques.



DÉCARBONER LES INGRÉDIENTS COMMUNS À FORT IMPACT

Cibler les substituts à potentiel et lancer des initiatives communes pour développer des filières d'avenir

La transition vers des ingrédients moins émissifs représente un impératif majeur dans la lutte contre le changement climatique. Pour y parvenir avec succès, il est essentiel de développer une vision partagée sur les principales matières premières à fort impact carbone et la capacité à estimer précisément l'impact carbone des substituts. De plus, une coordination efficace au sein de la filière est nécessaire pour clarifier l'impact de la décarbonation des substituts



Les Achats d'ingrédients comptent pour ~15% à ~30% des émissions du scope 3 de la filière

Contraintes à surmonter pour substituer une matière première carbonée par un substitut moins émissif :

- Mesure d'impact CO₂eq : incertitudes sur les émissions évitées par le substitut
- Performances techniques de la matière de substitution :
 - changement dans la formulation et la sensorialité ou impacts sur la qualité des produits (maîtrise du risque de non-conformité, moindre traçabilité)
 - Eventuels freins technologiques
- Performance économique :
 - Prix élevé du substitut
 - Disponibilité du substitut à qualité constante (par exemple qualité des récoltes en agriculture biologique)
 - Passage à l'échelle d'une filière biosourcée avec des rendements suffisants

Besoins d'une coordination de filière :

- Développer une vision partagée sur les principales matières premières communes aux différents acteurs de la filière et à fort impact carbone
- Pouvoir estimer avec précision l'impact carbone d'un substitut (sur les postes qui contribuent à l'essentiel de l'empreinte) selon les pratiques agricoles et l'origine géographique
- Identifier une liste d'ingrédients prioritaires pour un premier groupe de travail commun avec plusieurs acteurs de la filière



INGRÉDIENTS-CLÉS IDENTIFIÉS

Les ingrédients suivants ont été identifiés à cause de leur prépondérance dans les achats ou par leur impact carbone intrinsèque :

- Diméthicone
- Caprylic / Capric triglycéride
- Ethanol
- Huile de tournesol biologique
- Glycérine
- Dérivés sulfatés
- Copeaux de savons

Axes de décarbonation à explorer

- Process de production / synthèse
- Amélioration des pratiques agricoles
- Substitutions par des alternatives moins carbonées



PLAN D'ACTION COLLECTIF POUR DES INGRÉDIENTS DURABLES

Compréhension des données relatives aux impacts des différentes sources d'un ingrédient

- Identification des feedstocks et modes de production de l'ingrédient
- Réaliser une **analyse critique** des données disponibles (dont **analyse de sensibilité**)
- Partager les **choix méthodologiques** pour comparer les impacts **environnementaux** et **sociaux** des différentes sources
- Identifier les **data gaps**

Identification des critères de choix des alternatives durables

- Si nécessaire, proposer une harmonisation des **méthodes de comptage**
- Rédiger un **livre blanc** pour guider le choix des acheteurs selon leur propre priorités et aider les fournisseurs de la filière à comprendre et à se situer sur chaque catégorie d'achat

Lancement d'initiatives collectives pour développer des filières d'avenir

- **Porter une vision commune** sur les **techniques de culture et de production durables**, afin de faire évoluer les pratiques de culture et pour faire émerger une filière productive

Ce travail sera possible sur des filières relocalisées en France / Europe

Mise en œuvre :



Travaux menés par des experts au sein d'un GT FEBEA



Intégration des fournisseurs aux travaux pour confronter les visions

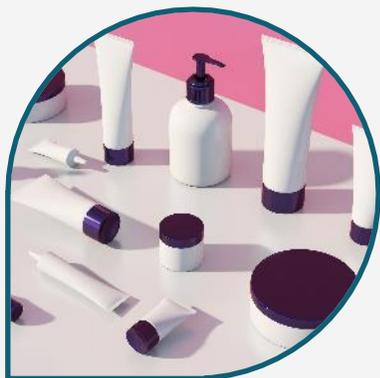


Création d'un consortium dédié avec les parties prenantes

DÉCARBONER LES EMBALLAGES

Soutien à la décarbonation du mix énergétique des fournisseurs et lever les freins au réemploi

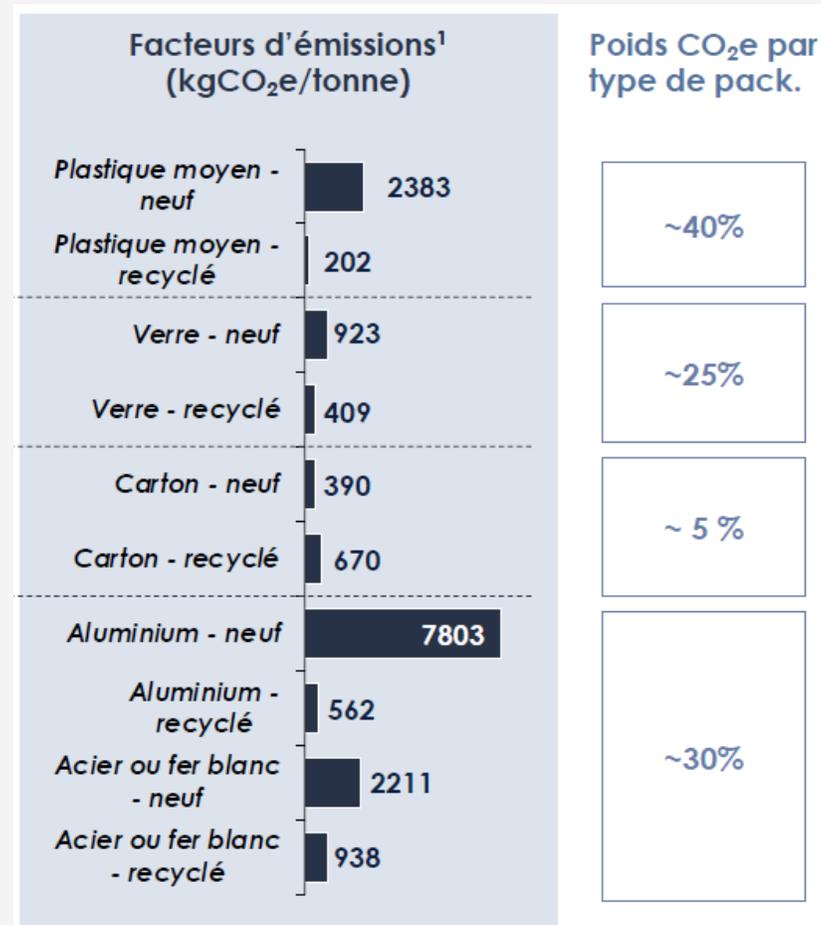
Parmi les priorités pour réduire les émissions des emballages, figurent le développement de solutions favorisant l'intégration de matières recyclées dans les emballages et la promotion du réemploi pour réduire la production de déchets. Cependant, ces objectifs ne peuvent être atteints efficacement sans une collaboration étroite entre les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour mutualiser les efforts, partager les meilleures pratiques et encourager l'innovation dans le domaine de la durabilité, notamment pour soutenir la décarbonation du mix énergétique des fournisseurs,.



Les emballages représentent 26% du poste achats, soit ~15% des émissions du scope 3

Objectifs d'une coordination de filière :

- Développer l'intégration de matières recyclées dans les emballages et substituer le plastique par des matériaux moins carbonés
- Lever les freins au réemploi et multiplier les initiatives communes de vente en vrac ou consigne
- Soutenir la décarbonation du mix énergétique des fournisseurs : mutualisation de l'accompagnement des fournisseurs de matériaux en particulier pour ceux dont la majorité des émissions ont lieu chez les fournisseurs de rang 1 (verre ou aluminium).



LE PLASTIC ACT

Publiée en 2021, le Plastic Act est la feuille de route sectorielle pour réduire l’empreinte plastique des emballages cosmétiques



Réduire les volumes d’emballages plastiques de 15%

#1 Réduire la quantité de plastique par l’emballage

#2 Réduire l’utilisation de plastique par la substitution de matériaux



Réemployer 20% des emballages

#3 Proposer une offre de recharges

#4 Développer une offre de vrac (remplissage sur le point de vente)

#5 Développer des expériences d’emballages consignés (nettoyage et remplissage par des professionnels)



Réincorporer 10% à 25% de plastique recyclé

#6 Intégrer de la matière plastique recyclée dans ses emballages



Recycler 100% des emballages

#7 Faire une analyse systématique de la recyclabilité de ses emballages (portefeuille + nouveaux développements)

#8 Ecoconcevoir ses produits pour améliorer la recyclabilité effective des emballages cosmétiques

L’impact carbone des actions mises en œuvre doit être analysé au cas par cas, autant du point de vue de l’emballage (substitution de matériaux) que de la formule (produits solides par exemple)



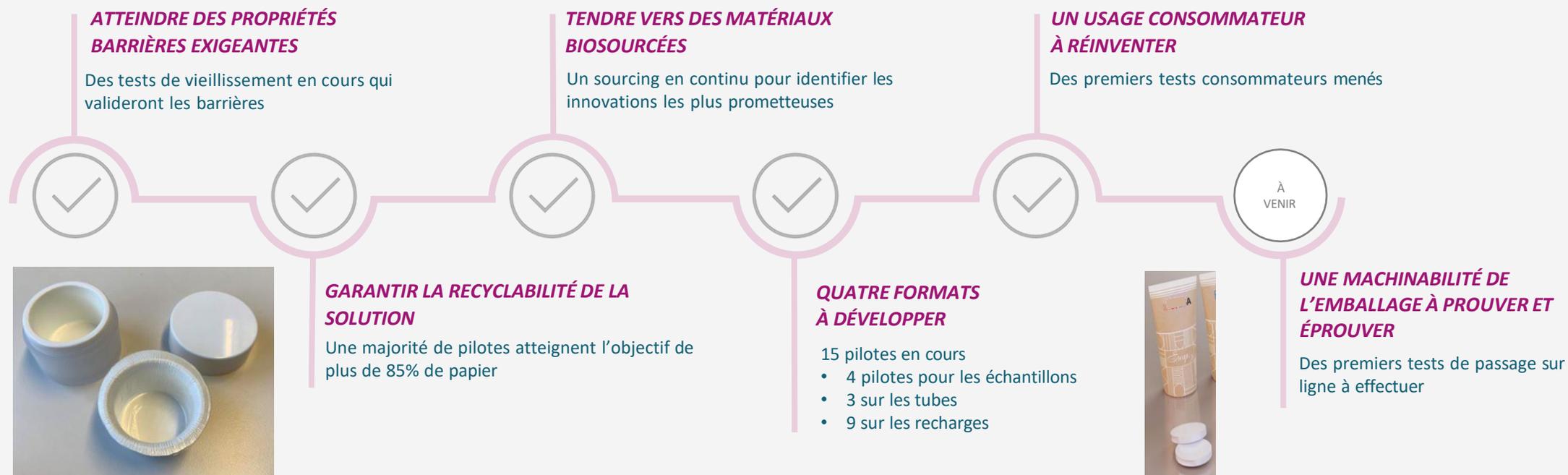
CONSORTIUM PULP IN ACTION

Programme de R&D pour réinventer les emballages en fibres cellulosiques de demain

Le consortium rassemble 13 acteurs majeurs du secteur.

Objectif d'au moins 85% de fibre cellulosique et de coatings 100% biosourcés pour des tubes, échantillons et recharges.

(RE)SET FOR **COSMETICS**
PULP IN ACTION



ACTIONS COLLECTIVES AUTOUR DU RÉEMPLOI

Poursuivre et renforcer les initiatives sectorielles

Les freins persistent, notamment liés à l'adoption à l'échelle par le consommateur ; les défis doivent être relevés collectivement



ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES DU RÉEMPLOI



Travaux de l'ADEME sur la consigne pour réemploi :

- Emballages en verre (juin 2023) : comparaison avec un scénario à usage unique
- Autres matériaux à venir

Etude sur le **potentiel de développement du réemploi** des emballages par secteur d'activité



Task force dédiée à **l'évaluation environnementale** du réemploi dans l'outil Spice



CONSORTIUMS D'INDUSTRIELS



Consortium Pharma Recharge : Laboratoires Expanscience, Garancia, La Rosée, Bioderma et Pierre Fabre. Test de la mise en place d'un meuble de vrac multimarque (15 produits, 6 pharmacies, 6 mois) afin de valider l'intérêt des consommateurs, booster l'usage du vrac et de définir un business model pérenne



Coalition Consigne : 9 grandes marques de la beauté (L'Oréal, CHANEL Parfums Beauté, Pierre Fabre, Laboratoires SVR, Yves Rocher, Clarins, Melvita, La Rosée et Aromazone) et 2 distributeurs (Nocibé et Séphora) pour construire une filière clé en main pour la consigne dans le secteur de la cosmétique (projet pilote en 2024 et passage à l'échelle en 2025).



Projet Cosm'n'pack : teste le retour par les consommateurs des emballages dans 69 magasins des enseignes Biocoop et La Vie claire en région Auvergne Rhône Alpes, mais aussi la définition des analyses de cycle de vie et le lavage des contenants.



LEVIERS DE DÉCARBONATION

Plan d'action trans-sectoriel



Transport

Selon l'IEA (International Energy Agency), le secteur des transports représentait 24% du CO₂eq des activités humaines en 2017.

Le scénario Net Zero exige que ces émissions diminuent d'environ un quart d'ici 2030, alors même que la demande continue de croître. La décarbonation devra permettre le report vers des modes de déplacement moins émetteurs ainsi qu'une amélioration des technologies des véhicules électriques.



Médias et communication

La production et diffusion de contenu marketing et publicitaire émettent des GES à toutes les étapes de leur cycle de vie.

Le numérique à lui seul représente 3,5% des émissions mondiales de GES, à 78% lié à la production des terminaux des utilisateurs.

TRANSPORT

Veille sur les solutions de fret bas-carbone et sur leur disponibilité

Les enjeux liés au transport ne sont pas spécifiques au secteur de la cosmétique, mais concernent plutôt des typologies de flux de marchandise. Les solutions visant à favoriser un fret bas-carbone, telles que le report modal du fret aérien vers le maritime ou la participation à des programmes trans-sectoriels nationaux et européens, bénéficient à plusieurs secteurs simultanément. La FEBEA aura donc pour mission de réaliser une veille sur les solutions disponibles et partager les expériences pour réduire l'empreinte carbone du transport de marchandises.



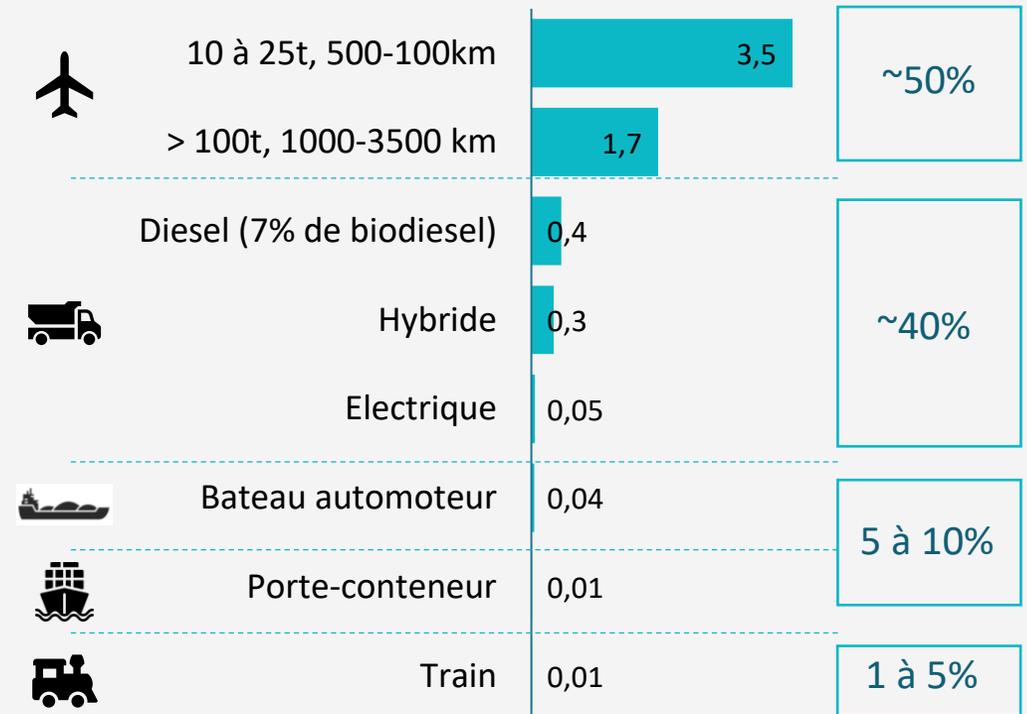
**15 à 20% des émissions du scope 3
dont ~50% pour l'aérien**

Besoins d'une coordination de filière :

- Partage de bonnes pratiques
 - Optimisation des taux de remplissage et lissage de la régularité des flux (ferroviaire, vélique)
 - Mise en relation avec les différents acteurs de la logistique et du transport de marchandise (expéditeurs, chargeurs, transporteurs, logisticiens)
- Participation à des programmes nationaux et européens

Facteurs d'émission et ventilation des émissions par mode de transport parmi les participants à l'étude

(kgCO₂e/tonne.km)



PROGRAMMES EXISTANTS

Mobiliser tous les acteurs de la chaîne de valeur transport de marchandise avec des programmes spécifiques pour chaque typologie d'acteur

À destination des entreprises agissant en donneurs d'ordre des transporteurs



Label FRET21 : initié par l'AUTF et l'ADEME, l'obtention de ce label permet à toutes les entreprises de limiter l'impact du transport sur le climat. Sur la base du volontariat, un accord est signé avec ces deux structures pour engager une réduction des émissions, autour de 4 axes: taux de chargement, distance parcourue, moyen de transport et achats responsables. **8 entreprises du secteur cosmétique ont adhéré à la charte FRET 21.**

À destination des transporteurs de marchandises



Objectifs CO2: fait partie du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement), qui vise à accompagner les entreprises de transport dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et logistique.



Green Marine : guide les acteurs de l'industrie maritime et les encourage à adopter des actions concrètes et mesurables, qui vont au-delà des exigences réglementaires. Spécifique au secteur maritime, le programme traite notamment la question des émissions de gaz à effet de serre, à travers la problématique de la qualité de l'air.



La fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR), en partenariat avec EthiFinance, a créé le 1^{er} label ESG du secteur. Gage de prise en compte des problématiques d'émissions de GES, Le label Transport et logistique responsable constitue un atout précieux pour l'entreprise de transport, auprès de ses partenaires.



MÉDIAS ET MARKETING

Améliorer la connaissance des leviers d'éco-conception des supports médias

L'évaluation des émissions liées au poste médias & marketing, souvent réalisée à travers une approche monétaire, nécessite une compréhension plus fine des données physiques des sources d'émission, particulièrement en ce qui concerne la diffusion de contenus digitaux. Ces enjeux ne sont pas spécifiques à un secteur mais plutôt à une typologie d'annonceur : une meilleure compréhension des leviers d'éco-conception des supports médias peut être réalisée à partir des travaux de l'Union des Marques. Le Contrat Climat pourra jouer un rôle pour valoriser des modes de vie sobres et durables dans les imaginaires collectifs.



**10% du poste Achats, soit
~5% des émissions du scope 3**

Besoins d'une coordination de filière :

- Travail collectif avec l'Union des Marques sur les bonnes pratiques :
 - Meilleure compréhension des sources d'émission (données physiques et non pas FE monétaires) et des leviers de réduction
 - Systématiser l'activation des leviers d'éco-conception des supports médias (production, post-production et diffusion)
- Contrat climat : rôle des marques dans les représentations et imaginaires collectifs, la valorisation des modes de vie plus sobres

L'évaluation des émissions liées au poste médias & marketing est souvent réalisée à travers une approche monétaire (facteur d'émission unique pour les services de 170kgCo2e/k€ dans la base carbone Ademe.

La plus grande partie des émissions Médias & Marketing est liée à la diffusion des contenus digitaux

La collecte de données physiques permet de mieux cibler les actions de réduction des émissions à fort impact.

Potentiel de réduction de l'impact de la diffusion à travers une réduction de la résolution ou la durée de vie des vidéos, sans affecter l'attractivité de la publicité



RÔLE DE L'UNION DES MARQUES



Systematiser l'activation des leviers d'Éco-conception des supports media :

- Production :
 - Réduire les distances parcourues et le recours à l'aérien
 - Rédiger une charte responsable avec la liste des bonnes pratiques
- Post-production : réduire la résolution et la durée des vidéos pour une diminution quantifiée à -30% des émissions de CO2e du poste media marketing
- Diffusion : faire du media planning (cibler les connexions au wifi et certains horaires) vidéos pour une diminution quantifiée à -10 à -20% des émissions de CO2e du poste media marketing



Le référentiel plurimédia ONEFRAME, totalement compatible avec le Global Media Sustainability Framework, va apporter de la transparence et de la précision au calcul de l'empreinte carbone des campagnes de communication au niveau global.



FOCUS CONTRAT CLIMAT

La cosmétique est le premier secteur volontaire à déposer un Contrat Climat



Le code de bonne conduite appelé « contrat climat » est un outil de démarche volontaire qui vise à favoriser la transition écologique du champ de la communication commerciale, instauré par l'article 14 de la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite Climat & Résilience.

A travers ce Contrat Climat, le secteur cosmétique s'engage en faveur de pratiques plus durables dans l'exercice des communications commerciales

AXE 2 – Mode de vie et comportements promus ou évoqués dans les communications commerciales

- Encourager la sensibilisation des consommateurs aux pratiques environnementales durables à travers la communication des entreprises adhérentes.
- Promouvoir l'autorégulation et le respect des règles de déontologie publicitaire à travers des actions de sensibilisation aux règles existantes et une participation active à l'évolution de ces règles (en fonction des attentes des consommateurs, des points d'attention des parties prenantes, etc.).

AXE 3 – Modes de production des communications commerciales

- Sensibiliser les entreprises du secteur à évaluer l'impact carbone de leurs productions publicitaires (Scopes 1, 2 et 3)

AXE 4 – Sensibilisation et formation des collaborateurs aux enjeux de la transition écologique dans les communications commerciales et aux bonnes pratiques associées

- Sensibiliser et encourager chaque entreprise membre à intégrer les objectifs environnementaux dans leur communication.

AXE 5 – Autres engagements en faveur de la transition écologique

- En lien avec la Raison d'Être du secteur : Sensibiliser les entreprises pour qu'elles définissent une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer aux objectifs de neutralité carbone de de l'Accord de Paris, ainsi que la prise en compte des impacts de l'entreprise sur la biodiversité pour soutenir les objectifs de la Stratégie Nationale Biodiversité





Prendre **soin** de vous
Respecter la **beauté**
du monde